

metro

NOTICE ANNUELLE DE METRO INC.
Exercice terminé le 28 septembre 2013

6 décembre 2013

Table des matières

1. Constitution	1
1.1 Constitution de l'émetteur	1
1.2 Filiales	1
2. Développement général des activités au cours des trois dernières années	2
3. Description de l'activité	3
3.1 Activités de la Société	3
3.2 Clients et fournisseurs	4
3.3 Ressources humaines	5
3.4 Marques de commerce et noms commerciaux	5
3.5 Politique sociale et environnementale	5
3.6 Recherche et développement	6
3.7 Réglementation	6
3.8 Activité de prêts	6
3.9 Réorganisations	6
3.10 Facteurs de risque	6
4. Dividendes	7
5. Structure du capital-actions	7
6. Marché pour la négociation des titres	7
6.1 Cours et volume	7
6.2 Cotes de solvabilité et dettes	8
6.3 Placements antérieurs	8
7. Titres entiers et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession	9
8. Administrateurs et dirigeants	9
8.1 Nom, poste et titres détenus	9
8.2 Interdiction d'opération, faillites, amendes ou sanctions	12
8.3 Conflit d'intérêts	13
9. Poursuite	13
10. Parties intéressées dans des opérations importantes	13
11. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	13
12. Contrats importants	13
13. Intérêt des experts	13
13.1 Nom des experts	13
13.2 Intérêt des auditeurs externes de la Société	13
14. Informations à propos du comité d'audit	13
15. Renseignements complémentaires	13
ANNEXE A Informations à propos du comité d'audit	15
ANNEXE B Mandat du comité d'audit	17

N.B.: Toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 28 septembre 2013 à moins d'indication contraire. Veuillez noter que les documents auxquels nous référons de temps à autre dans la présente notice annuelle sont intégrés par renvoi.

INFORMATIONS PROSPECTIVES Nous avons utilisé, dans la présente notice annuelle (la « Notice »), diverses expressions qui pourraient au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans la présente Notice qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « entend », « considère », « prévoit », « devrait », « prévu » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente Notice font référence à des hypothèses sur l'industrie alimentaire au Canada, l'économie en général et notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2014.

Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Un ralentissement ou une récession économique et l'arrivée d'un nouveau concurrent sont des exemples des risques décrits sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant aux pages 38 à 40 du Rapport de gestion et États financiers consolidés 2013 de METRO qui pourraient influencer sur la réalisation de ces déclarations. Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication de la présente notice et représentent nos attentes. METRO INC. (la « Société ») n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues aux présentes, sauf si requis par la loi.

1. CONSTITUTION

- 1.1. CONSTITUTION DE L'ÉMETTEUR** La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 14 février 2011. Elle était antérieurement régie par la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). La Société résulte de la fusion en date du 30 avril 1982 de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc.

Groupe Métro-Richelieu inc. a été constituée sous le nom Magasins LaSalle Stores limitée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 22 décembre 1947 et, en septembre 1976, l'entreprise, alors connue sous le nom Marchés d'Aliments Métro Itée, et Épiceries Richelieu limitée se sont regroupées sous le nom Métro-Richelieu inc. Cette dernière a modifié son nom en 1979 pour Groupe Métro-Richelieu inc.

Épiciers Unis inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 31 août 1928.

Par certificat de modification daté du 25 septembre 1986, la Société a changé le nom qu'elle utilisait depuis sa fusion du 30 avril 1982, soit Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc., pour le nom Métro-Richelieu inc. Par certificat de modification daté du 26 janvier 2000, la Société a de nouveau changé de nom afin d'adopter son nom actuel.

Le siège social et principal lieu d'affaires de la Société est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6.

Dans la présente notice annuelle, « METRO » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou quelques-unes de ses filiales collectivement ou encore la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales.

- 1.2. FILIALES** Le tableau suivant présente les principales filiales de METRO, leur juridiction de constitution et le pourcentage des droits de vote ainsi que le pourcentage des titres sans droit de vote que détient METRO dans ses filiales:

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage des actions sans droit de vote	Territoire de constitution
Metro Richelieu inc.	100 %	100 %	Canada
McMahon Distributeur pharmaceutique inc.*	100 %	100 %	Canada
Metro Ontario inc.	100 %	S/O	Canada
Groupe Adonis inc. *	55 %	S/O	Canada
Groupe Phoenicia inc. *	55 %	S/O	Canada

* METRO détient indirectement cette société par l'entremise de Metro Richelieu inc.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, soit 2013, 2012 et 2011, les détaillants et METRO ont investi dans les magasins d'alimentation 767,0 millions \$. Au total, ce sont 69 points de vente qui furent l'objet de travaux majeurs soit, 24 nouveaux magasins, 12 magasins agrandis et 33 magasins entièrement rénovés.

Ces investissements auront permis d'établir, à la grandeur du réseau desservi, des bases solides et durables sur lesquelles METRO et ses détaillants continuent de progresser. Notre réseau de magasins répond aux besoins réels de notre clientèle en offrant des commerces chaleureux, un service personnalisé et une gamme étendue de produits de qualité à des prix très concurrentiels.

Vous trouverez ci-dessous les faits marquants des trois (3) dernières années :

2013

En décembre 2012, la Société a abandonné ses activités dans le domaine des services alimentaires et cédé à Sysco Canada, Inc. la division Distagro qui approvisionnait des chaînes de restaurants et des commerces appartenant à, et opérés par, des chaînes de stations-service.

Au cours du deuxième trimestre de 2013, la Société a vendu à trois (3) institutions financières près de la moitié de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. pour une considération en espèces de 479,0 millions \$ et un gain avant impôts de 307,8 millions \$ et de 266,4 millions \$ après impôts.

Au printemps 2013, un tout nouveau centre de distribution de fruits et légumes et de produits laitiers d'une superficie de 241 000 pieds carrés a été ouvert à Laval. Cet investissement de 50 millions \$ permet à la Société d'être plus efficace et d'améliorer l'assortiment de produits.

La filiale de la Société, McMahon Distributeur pharmaceutique inc., a conclu une association avec Target Canada pour l'ouverture, en 2014, de 18 pharmacies sous la bannière Brunet dans la majorité des magasins Target du Québec.¹

La Société a effectué une refonte complète de son site Internet *metro.ca* et développé une nouvelle application mobile pour appareil numérique mobile iPhone² afin de mieux communiquer avec ses clients et de leur faciliter la vie. Ces plateformes aident les clients dans leurs choix des produits à acheter pour la semaine en fonction des promotions hebdomadaires et des suggestions de recettes. L'application pour appareil numérique mobile permet également d'avoir la liste d'achat des produits dans l'ordre des rayons du magasin. Le site Internet *brunet.ca* a également été entièrement revu à l'automne 2013 et une nouvelle page Facebook³ de Brunet a été lancée, créant ainsi un lieu de rencontre entre les pharmaciens propriétaires affiliés à Brunet et leurs patients.

Afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et de réduire ses coûts d'opérations, la Société a amorcé un plan de restructuration de son réseau de magasins en Ontario comprenant la conversion de certains supermarchés Metro à la bannière Food Basics, des rachats de quelques conventions collectives, des offres de préretraite à certains employés et la fermeture de quelques magasins.

Le 1^{er} octobre 2013, l'échéance de la facilité de crédit rotative a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2018.

2012

Au début de l'exercice 2012, la Société a acquis une participation de 55% des magasins Adonis, un détaillant qui exploite des magasins d'alimentation principalement dans la région montréalaise. La Société a également acquis, une participation de 55% dans le grossiste Phoenicia, un importateur et un grossiste exploitant deux (2) centres de distribution, un à Montréal et un en banlieue de Toronto. Ces entreprises se spécialisent dans les produits alimentaires ethniques. En décembre 2011, Adonis a ouvert un cinquième magasin d'alimentation dans une banlieue montréalaise.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012, la Société a renégocié avec son syndicat bancaire une nouvelle facilité de crédit rotative (la «Facilité de crédit rotative») de 600,0 millions \$ pour une période de cinq (5) ans et elle a annulé la facilité de crédit rotative de 400,0 millions \$ échéant le 15 août 2012. La nouvelle Facilité de crédit rotative est non garantie et porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires. Le 15 août 2012, la Société a utilisé une partie de sa nouvelle Facilité de crédit rotative afin de rembourser la facilité de

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente notice annuelle.

² iPhone est une marque de commerce enregistrée de Apple inc.

³ Facebook est une marque de commerce enregistrée de Facebook inc.

crédit A (la «Facilité de crédit A») de 369,3 millions \$ qui venait alors à échéance. Le 12 octobre 2012, l'échéance de la Facilité de crédit rotative a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2017.

Le 31 janvier 2012, la Société a converti toutes les actions à droits de vote multiple catégorie B émises et en circulation du capital de la Société en actions subalternes catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base de une pour une. Par la suite, toutes les actions subalternes catégorie A ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires de la Société (les «actions ordinaires»). La Société a également modifié son symbole boursier «MRU.A» par «MRU» afin de tenir compte de l'élimination de sa structure comprenant des actions ne comportant pas de droits de vote égaux.

La Société a continué de développer une relation étroite avec ses clients les plus fidèles en augmentant le nombre de promotions personnalisées qui leur permettent de faire des économies additionnelles. En 2012, la Société a ainsi remis à ses clients environ 50 millions \$ en récompenses *metro&moi* et en points *AirMiles*®.

Pour la première fois au Québec, deux (2) pharmacies Brunet Clinique ont ouvert leurs portes dans des magasins Super C. De plus, la Société a poursuivi le développement de sa chaîne de pharmacies en Ontario en acquérant les dossiers d'ordonnances de sept (7) pharmacies Zellers.

2011

Le programme de fidélisation *metro&moi* lancé à la fin de l'exercice 2010 a connu un développement important au cours de l'exercice 2011 avec l'adhésion de plus d'un million de membres et des remises de plus de 26 millions \$ en argent applicables contre des achats dans les supermarchés Metro.

L'équipe Dunhumby Canada a complété une deuxième année d'opérations et a continué de développer son expertise en acquérant une meilleure compréhension des préférences des clients de METRO tant au Québec qu'en Ontario.

La Société a procédé à la fermeture de son usine de transformation de produits de viande à Montréal et d'un entrepôt de produits d'épicerie à Toronto dans le but d'améliorer l'efficacité de ses opérations.

La Société a mis en place pour le bénéfice des clients de ses pharmacies Brunet, un service en ligne exclusif « *MaSanté* » permettant notamment aux clients de consulter en tout temps leur dossier en ligne et de faire des demandes de renouvellement de leurs médicaments. En 2011, plus de 18 000 clients étaient membres de ce programme.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ Malgré que les marchés québécois et ontarien de l'alimentation soient très concurrentiels, METRO est un chef de file et entend accroître ses parts de marché¹, grâce à sa sélection de sites, à sa mise en marché dynamique axée sur les besoins des consommateurs et à la modernisation de ses magasins et de ses systèmes d'information.

Le tableau suivant relate l'évolution du nombre de commerces d'alimentation desservis par METRO au cours de l'exercice, selon la bannière et la province:

	Québec					Ontario				
	Metro Plus	Metro	Super C	Marché Richelieu	Adonis	Total	Metro	Food Basics	Adonis	Total
Septembre 2013	102	109	85	76	6	378	147	116	1	264
Septembre 2012	102	111	82	81	5	381	150	114	0	264

Au total, METRO exploite ou dessert 642 magasins d'alimentation au Québec et en Ontario.

METRO approvisionne également près de 750 commerces de petite surface.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente notice annuelle.

La Société assure l'approvisionnement et l'entreposage de produits d'épicerie, de marchandises générales, de denrées non périssables et de certains produits laitiers par le biais de quatre (4) entrepôts et de deux (2) dépôts libre-service.

METRO utilise aussi 10 entrepôts pour l'approvisionnement et l'entreposage de viandes et de produits surgelés, de fruits et légumes de même que pour l'approvisionnement de commerces de petite surface.

La Société est active dans le secteur pharmaceutique et dessert directement, à partir de deux (2) entrepôts ou par l'entremise de fournisseurs autorisés, des pharmacies indépendantes (Québec) et/ou corporatives (en Ontario) et des établissements de santé, tels que des hôpitaux ou des centres d'accueil, et ce, à travers tout le Québec.

Sa filiale, McMahon Distributeur pharmaceutique inc., agit à titre de franchiseur des bannières Brunet et Brunet Plus. McMahon Distributeur pharmaceutique inc. approvisionne également un réseau d'établissements axé sur les services professionnels de pharmacie exploités sous les bannières Clini Plus et Brunet Clinique.

Metro Ontario inc. propose à sa clientèle, dans certains de ses magasins, des pharmacies offrant des services complets. Ces pharmacies sont regroupées sous deux enseignes, soit Pharmacy et Drug Basics. McMahon Distributeur pharmaceutique inc. approvisionne ces pharmacies en Ontario.

Le tableau suivant relate l'évolution du nombre de pharmacies desservies par METRO au cours de l'exercice, selon la bannière et la province:

	Québec				Ontario		Total
	Brunet	Brunet Plus	Brunet Clinique	Clini Plus	Pharmacy	Drug Basics	
Septembre 2013	93	36	23	32	50	23	257
Septembre 2012	96	29	21	40	51	23	260

Au total, METRO exploite ou dessert 257 établissements pharmaceutiques au Québec et en Ontario.

Le programme de récompenses *Air Miles*® est offert aux clients de la bannière Metro en Ontario. Le programme offre aux clients de METRO certains rabais et autres récompenses permettant à METRO d'augmenter la fidélité de ses clients et ses connaissances à propos des habitudes d'achat de ceux-ci dans le cadre de sa gestion globale stratégique des relations avec les clients.

Au Québec, la Société, par l'entremise de son programme *metro&moi*, permet aux consommateurs d'accumuler des points qui peuvent être appliqués à des achats dans les supermarchés Metro. Ce programme permet à METRO de fidéliser les consommateurs par le développement et la mise en place de stratégies axées sur les clients.

3.2 CLIENTS ET FOURNISSEURS Les bannières Metro, Metro Plus, Super C, Food Basics et Marché Richelieu sont structurées de façon à répondre aux besoins spécifiques des consommateurs. Chacune d'elles présente au public une image uniforme et est appuyée par des services de soutien technique spécialisés.

La Société offre divers services à ses clients sous bannière et plusieurs de ces services sont facturés aux utilisateurs afin d'en assurer l'autofinancement. Les services offerts comprennent des programmes de mise en marché, de marketing, de publicité ainsi que la comptabilité et l'informatique de détail, l'aménagement et l'appareillage des magasins, les programmes d'assurance et autres programmes d'analyse et de consultation. L'ensemble de ces produits et programmes répond à la politique de METRO qui est d'offrir aux marchands affiliés et franchisés un service global de qualité. METRO offre aussi à ses clients sous bannière différents programmes commerciaux, des rabais et des primes de fidélité, lesquels sont concurrentiels dans l'industrie de l'alimentation.

Par le truchement de sa filiale McMahon Distributeur pharmaceutique inc., METRO offre aussi la majorité de ces services à ses franchisés des bannières Brunet, Brunet Plus et Brunet Clinique.

L'octroi des bannières est à la discrétion de METRO. Les marchands désirant arborer une des bannières de l'entreprise doivent, au préalable, satisfaire à certains critères d'adhésion. La majorité des clients sous bannière sont liés à METRO par différentes conventions.

Les activités de la Société ne dépendent pas d'un seul client ou d'un petit nombre de clients et ne sont pas saisonnières. La Société entretient des relations d'affaires avec un grand nombre de fournisseurs nationaux et régionaux et maintient des inventaires suffisants, assurant ainsi la disponibilité des produits.

3.3 RESSOURCES HUMAINES Au 28 septembre 2013, la Société employait directement ou indirectement 65 000 employés. METRO employait directement 36 992 personnes, dont 33 064 étaient régies par 152 conventions collectives. Au cours du dernier exercice, METRO a négocié et renouvelé 23 conventions collectives touchant 2 832 employés. Ces ententes sont en vigueur pour des périodes de 28 mois à 90 mois et se termineront entre le 4 avril 2015 et le 12 juillet 2020. En date du 28 septembre 2013, sept (7) conventions collectives étaient expirées et faisaient ou étaient sur le point de faire l'objet de négociations. Ces conventions couvraient 424 employés. Au cours du prochain exercice financier, 25 conventions collectives couvrant 2 357 employés viendront à expiration ou feront l'objet d'une réouverture quant à la rémunération.

Finalement, 97 conventions collectives viendront à expiration ou feront l'objet d'une réouverture quant à la rémunération entre le 30 septembre 2014 et le 19 septembre 2020. Ces conventions couvrent 27 451 employés.

METRO considère ses relations de travail satisfaisantes.¹

Relativement aux régimes de retraite auxquels participent les employés de la Société, la majorité des employés de la Société participent à des régimes multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés sur une base de cotisations déterminées et ne sont pas administrés par la Société puisqu'ils regroupent des employés de différentes entreprises.

Pour ce qui est des autres employés de la Société, ils participent soit à des régimes à cotisations déterminées, soit à des régimes à prestations déterminées. La responsabilité de l'administration des régimes de retraite des employés du Québec revient, selon la loi, au comité de retraite de chacun de ces régimes. En Ontario, les régimes sont administrés par la Société ou par un comité de fiduciaires.

Les politiques de placement des régimes sont revus annuellement afin de s'assurer que la répartition des actifs soit appropriée.

Le passif des régimes de retraite à prestations déterminées représente une faible portion de la capitalisation boursière de la Société et se compare avantageusement aux autres sociétés publiques.

3.4 MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX La Société utilise et possède en exclusivité plusieurs marques de commerce et noms commerciaux. Ses principales bannières sont Metro, Metro Plus, Super C, Marché Richelieu, Food Basics, Brunet, Brunet Plus, Brunet Clinique, Clini Plus, Pharmacy et Drug Basics. Ses produits de marques privées sont identifiés notamment par les marques de commerce suivantes: *Irresistibles* et *Selection*. La Société voit à protéger ses éléments d'actifs en les déposant auprès des autorités en matière de propriété intellectuelle ou autrement.

3.5 POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE En 2010, la Société a mis en place un programme de responsabilité d'entreprise. La feuille de route du programme définit ses engagements et intentions relativement à la nature durable de son activité commerciale sur les plans économique, social et environnemental. De ce programme, est née la politique de pêche durable en mai 2010 qui a été implantée en septembre 2010. La Société a publié en 2012 son premier rapport de responsabilité d'entreprise. En 2013, la Société a publié une mise à jour de son premier rapport de responsabilité d'entreprise. La feuille de route, le premier rapport de responsabilité d'entreprise et la mise à jour sont disponibles sur le site Internet corporatif de la Société (www.metro.ca).

En collaboration avec l'Université McGill et des nutritionnistes, la Société a développé cette année le programme *À votre santé avec Metro*. À l'aide de repères-sourires affichés en magasin, la Société propose à ses clients les bons choix et les meilleurs choix de produits santé mettant particulièrement à l'honneur les fruits et légumes.

Créé en septembre 2009, le *Fonds Éco École* avait pour but d'encourager le développement d'un environnement plus sain et le mieux-être collectif. Au cours des trois (3) premières éditions, ce fonds a attribué près de 6 millions \$ à des écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente notice annuelle.

En 2012, le *Fonds Éco École* est devenu le *Programme Metro Croque Santé*. La mission du *Programme Metro Croque Santé* est d'encourager les élèves à développer de saines habitudes alimentaires par la réalisation de projets qui auront un impact positif sur leur milieu familial, scolaire ou communautaire.

Par ailleurs, dans le souci d'assurer le bien-être de ses employés en milieu de travail, METRO s'est dotée d'une politique visant à contrer toute forme de harcèlement.

La politique environnementale de la Société précise que l'entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences légales applicables et améliorer, sur une base continue, sa performance environnementale. Un comité composé de membres de la direction s'assure de la mise en œuvre de la politique et de programmes de réduction des impacts des activités sur l'environnement. De plus, des vérifications environnementales sont effectuées régulièrement dans l'ensemble des établissements de la Société et des correctifs sont apportés rapidement, si nécessaire.

Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas et n'auront pas, à la connaissance de la Société, d'effet important sur les dépenses en capital, sur les bénéfices ou sur la compétitivité de METRO dans le cadre normal de ses activités d'exploitation¹.

- 3.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** METRO produit des analyses sur les habitudes alimentaires et les besoins de la clientèle par l'entremise de son service de recherche commerciale. La Société a créé cette année une équipe dédiée à l'innovation dont l'objectif est de rechercher des produits novateurs et distinctifs et d'élaborer, à l'aide de magasins témoins, des concepts de mise en marché porteurs. Cette équipe s'ajoute à celle du service des marques privées dont la principale fonction est de développer des produits de marques privées pouvant répondre plus adéquatement aux nouvelles habitudes de consommation des clients.

La coentreprise avec la firme britannique Dunnhumby participe à l'élaboration et à la mise en place de stratégies pour mieux satisfaire les besoins des consommateurs et les fidéliser davantage.

La Société a complété, cette année, la transition de ses 2 500 produits de marque privée *Selection* à une nouvelle image. Elle a continué à élargir la gamme de produits santé *Irresistibles Mieux-être*, *Irresistibles Bio* et *Irresistibles Sans Gluten*.

- 3.7 RÉGLEMENTATION** Les activités d'exploitation de METRO nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac, de billets de loterie et la distribution de produits pharmaceutiques et d'instruments médicaux. La Société estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, la Société vend ou distribue certains aliments et produits de santé dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tel que les médicaments d'ordonnance, le lait, la bière et le vin.
- 3.8 ACTIVITÉ DE PRÊTS** METRO n'a pas d'activité de prêts, mais il peut toutefois survenir des situations, dans le cours normal de ses opérations, où METRO octroie des prêts.
- 3.9 RÉORGANISATION** Le 31 janvier 2012, la Société a converti toutes les actions à droits de vote multiple catégorie B émises et en circulation du capital de la Société en actions subalternes catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base d'une pour une. Par la suite, toutes les actions subalternes catégorie A ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires de la Société. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » par « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de sa structure comprenant des actions ne comportant pas de droits de vote égaux.
- 3.10 FACTEURS DE RISQUE** Les facteurs de risque pouvant affecter la Société sont décrits dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2013 de METRO aux pages 38 à 40 inclusivement, sous la rubrique « Gestion des risques ».

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

La politique de versement de dividendes est décrite dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2013 de METRO à la page 29, sous la rubrique « Politique de dividendes ».

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a versé les dividendes par action suivants :

Dividendes versés

Désignation de catégorie	2013	2012	2011
Actions ordinaires *	0,965 \$	0,8375 \$	0,7475 \$

* Pour faciliter la lecture, la Société a modifié toutes les périodes antérieures présentées afin de refléter le remaniement du capital du 31 janvier 2012 comme s'il avait toujours existé. Ainsi, seules les actions ordinaires sont divulguées dans la présente note.

5. STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS

Le 31 janvier 2012, la Société a converti toutes les actions à droits de vote multiples catégorie B émises et en circulation du capital de la Société en actions subalternes catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base de une pour une. Par la suite, les actions subalternes ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » pour « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de sa structure comprenant des actions ne comportant pas de droits de vote égaux.

Les actions ordinaires représentent la seule catégorie d'actions de la Société comportant des droits de vote à une assemblée générale des actionnaires. Chaque action ordinaire confère un vote à son porteur. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, à un vote par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres. Au 29 novembre 2013, il y avait 90 758 545 actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui représentaient 100 % des votes rattachés à toutes les actions ordinaires de la Société.

L'information relative au capital-actions émis apparaît à la note 22 des États financiers consolidés 2013 de METRO qui se trouve aux pages 73 à 75 du Rapport annuel 2013 de METRO.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1. COURS ET VOLUME Les actions ordinaires de METRO sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole MRU. Le tableau ci-dessous indique la fourchette mensuelle des hauts et des bas à la clôture des marchés, le volume négocié mensuel ainsi que le volume moyen quotidien du dernier exercice financier.

Cours et volume

Mois	Haut mensuel (\$)	Bas mensuel (\$)	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
Octobre 2012	59,25	56,52	3 940 862	179 130
Novembre 2012	61,49	57,35	5 956 465	270 748
Décembre 2012	64,00	60,89	6 656 790	350 357
Janvier 2013	65,37	60,21	5 730 202	260 464
Février 2013	65,74	61,01	5 311 856	279 571
Mars 2013	65,10	62,53	6 372 315	318 616
Avril 2013	68,46	62,28	7 292 360	331 471
Mai 2013	74,00	67,83	7 310 650	332 302
Juin 2013	71,50	65,15	8 412 288	420 614
Juillet 2013	75,81	67,59	4 885 544	222 070
Août 2013	74,98	66,68	4 951 629	235 792
Septembre 2013*	67,61	63,81	6 953 131	365 954

* Pour la période terminée le 28 septembre 2013.

6.2. COTES DE SOLVABILITÉ ET DETTES Cotes de solvabilité : Au cours de l'exercice, Standard & Poor's et Dominion Bond Rating Services (« DBRS ») ont maintenu pour la Société la cote BBB.

Ces agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la Société. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que la Société ne remplira pas ses obligations en temps opportun et ne tient pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié aux prix, puisque ces facteurs doivent être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque au cours de leur processus d'investissement. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Les cotes de crédit de Standard & Poor's et de DBRS pour les titres d'emprunt à long terme varient de AAA à D. La cote BBB accordée par Standard & Poor's et DBRS témoigne de l'existence de paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles de réduire la capacité de la Société à satisfaire à ses engagements financiers à l'égard de sa dette, comparativement à des sociétés ayant obtenu une cote plus élevée.

La Société a versé une rémunération aux agences de notation pour l'obtention de sa cote et prévoit leur verser une rémunération similaire dans l'avenir. La Société n'a pas versé de rémunération additionnelle pour d'autres services fournis par les agences de notation.

Dettes : Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012, la Société a renégocié avec son syndicat bancaire une nouvelle Facilité de crédit rotative de 600,0 millions \$ pour une période de cinq (5) ans et elle a annulé la facilité de crédit rotative de 400,0 millions \$ échéant le 15 août 2012. La nouvelle Facilité de crédit rotative porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires et elle est non garantie. Le 15 août 2012, la Société a utilisé une partie de sa nouvelle Facilité de crédit rotative afin de rembourser la Facilité de crédit A de 369,3 millions \$ qui venait alors à échéance. Le 12 octobre 2012, l'échéance de la Facilité de crédit rotative a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2017. Le 1^{er} octobre 2013, l'échéance de la Facilité de crédit rotative a de nouveau été prolongée jusqu'au 3 novembre 2018.

En date du 12 octobre 2005, METRO procédait à l'émission de billets à moyen terme d'une durée de 10 et 30 ans échéant respectivement les 15 octobre 2015 et 15 octobre 2035.

Les billets à moyen terme d'une durée de 10 ans et d'un montant en capital de 200 millions \$ portent intérêt au taux de 4,98 % annuellement alors que les billets à moyen terme d'une durée de 30 ans et d'un montant en capital de 400 millions \$ portent intérêt au taux de 5,97 %.

Apparaît ci-dessous un tableau indiquant le solde dû en capital à la fin de l'exercice financier eu égard à la facilité de crédit et aux billets à moyen terme mentionnés ci-dessus.

Financement*

Type	Échéance	Solde dû en capital au 28/09/13	Solde dû en capital au 29/09/12
Facilité de crédit rotative**	03-11-2017	-	315 millions \$
Billets à moyen terme (10 ans)	15-10-2015	200 millions \$	200 millions \$
Billets à moyen terme (30 ans)	15-10-2035	400 millions \$	400 millions \$
TOTAL		600 millions \$	915 millions \$

* Les montants indiqués dans ce tableau sont arrondis au million près.

** Au 28 septembre 2013, la Facilité de crédit rotative de 600,0 millions \$ n'était pas utilisée. Le 1^{er} octobre 2013, l'échéance de la Facilité de crédit rotative a été prolongée de nouveau jusqu'au 3 novembre 2018.

6.3. PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Les billets à moyen terme ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

7. TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION

Titres entiercés (en date du 28 septembre 2013)

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	420 817	0,46 %

Les actions entiercées sont des actions ordinaires de la Société données en garantie à METRO par des clients de METRO. Les actions ainsi entiercées sont conservées, à titre de garantie, par METRO et elles seront libérées et remises à leur propriétaire suivant les conditions de crédit requises ou lorsque celui-ci ne sera plus client de METRO et qu'il n'aura plus aucune dette envers METRO.

8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

8.1. **NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS** Les nom, occupation et lieu de résidence de chaque administrateur de la Société, de même que la composition des comités des ressources humaines, de régie d'entreprise et de mise en candidature ainsi que d'audit sont indiqués ci-dessous :

Liste des administrateurs

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction / date de fin du mandat actuel	Principale occupation	Postes occupés durant les 5 dernières années si différents du poste actuel
DeSerres, Marc Montréal, Québec	Administrateur	Depuis 2002/ Janvier 2014	Président de Omer DeSerres inc.	_____
Dussault, Claude Québec, Québec	Administrateur	Depuis 2005/ Janvier 2014	Président de Placements ACVA inc.	Il a occupé divers postes de direction au sein du Groupe ING pendant plus de 20 ans dont celui de président et chef de la direction de ING Canada inc. (maintenant Intact Corporation Financière) jusqu'au 1 ^{er} janvier 2008. Il est président du conseil d'administration de Intact Corporation Financière depuis le 1 ^{er} janvier 2008.
Ferland, Serge Québec, Québec	Administrateur	Depuis 1997/ Janvier 2014	Président d'Alimentation Serro inc. et de Supermarché Claka inc.	_____
Gauthier, Paule, C.P., O.C., O.Q., c.r. Québec, Québec	Administratrice	Depuis 2001/ Janvier 2014	Associée de Stein Monast, S.E.N.C.R.L.	_____
Gobeil, Paul, FCPA, FCA, C.M. Montréal, Québec	Administrateur et vice-président du conseil d'administration	Depuis 1990/ Janvier 2014	Vice-président du conseil d'administration de la société	_____

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction / date de fin du mandat actuel	Principale occupation	Postes occupés durant les 5 dernières années si différents du poste actuel
Goodman, Russell, <i>FCPA, FCA</i> Lac-Tremblant-Nord, Québec	Administrateur	Depuis 2012 / Janvier 2014	Administrateur de sociétés	Il a fait carrière chez PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Price Waterhouse s.r.l./s.e.n.c.r.l. où il a, entre autres, été associé directeur de diverses unités d'affaires de 1998 à 2011.
Haub, Christian W.E. Greenwich, CT, États-Unis	Administrateur	Depuis 2006/ Janvier 2014	Co-chef de la direction de The Tengemann Group	De 1991 à 2012, il a occupé différents postes de haute direction, dont celui de président du conseil, au sein de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc.
Labonté, Michel Montréal, Québec	Administrateur	Depuis 2006/ Janvier 2014	Administrateur de sociétés	_____
La Flèche, Eric R. Ville Mont-Royal, Québec	Administrateur et président et chef de la direction	Depuis 2008/ Janvier 2014	Président et chef de la direction de la Société	De 2005 à 2008, il a été vice-président exécutif et chef de l'exploitation de la Société.
Lessard, Pierre H., <i>FCPA, FCA, C.B.H.F.</i> Westmount, Québec	Administrateur et président du conseil d'administration	Depuis 1990/ Janvier 2014	Président du conseil d'administration	Il a été président et chef de la direction de la Société de 1990 au 15 avril 2008.
Nadeau, Marie-José Montréal, Québec	Administratrice	Depuis 2000/ Janvier 2014	Vice-présidente exécutive, affaires corporatives et Secrétaire générale d'Hydro-Québec	_____
Raymond, Réal Montréal, Québec	Administrateur	Depuis 2008/ Janvier 2014	Administrateur principal de la Société	_____
Rosicki, Michael T. Orillia, Ontario	Administrateur	Depuis 2009 Janvier 2014	Administrateur de sociétés	De 2004 à 2011, il a été président et directeur général de Wexford Group Inc.
Tory, John H., <i>c.r., O. Ont.</i> Toronto, Ontario	Administrateur	Depuis 2011/ Janvier 2014	Administrateur de sociétés	Il a siégé comme député et chef de l'opposition officielle à l'Assemblée législative de l'Ontario de 2004 à 2009.

Composition des comités permanents du conseil d'administration

Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité de régie d'entreprise et de mise en candidature
Dussault, Claude	DeSerres, Marc	DeSerres, Marc
Gauthier, Paule	Goodman, Russell	Dussault, Claude (président)
Haub, Christian W.E.	Labonté, Michel (président)	Gauthier, Paule
Nadeau, Marie-José	Nadeau, Marie-José	Gobeil, Paul
Raymond, Réal (président).	Tory, John H.	Rosicki, Michael T.

À la connaissance de la Société, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 607 247 actions ordinaires de la Société correspondant à 0,7 % des actions émises et en circulation en date du 29 novembre 2013.

Les nom, occupation et lieu de résidence des membres de la haute direction de la Société sont indiqués ci-dessous. Chaque membre de la haute direction de la Société exerce l'occupation principale indiquée vis-à-vis de son nom ou une fonction de direction au sein de l'entreprise ou d'une entreprise apparentée depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception de Geneviève Bich, Marc Giroux, François Thibault et Yves Vézina. Mme Madame Bich a travaillé de 2007 à 2008 chez Bell où elle a occupé le poste de Vice-présidente, bureau du chef de la direction. De 2009 à 2010, elle occupait au sein du Groupe Dynamite inc. le poste de Vice-présidente, talents et de 2010 à 2013, elle était Vice-présidente, personnes et cultures pour Aimia inc. Monsieur Giroux a travaillé de 2001 à juin 2009 chez Telus inc. où il a occupé diverses fonctions, notamment Vice-président, marché affaires, durant une période de quatre (4) années, et Vice-président, marketing pour un (1) an. De 1999 à 2012, Monsieur Thibault a occupé différents postes de haute direction chez Bombardier inc., dont celui de Vice-président, finances, au sein de Bombardier Aéronautique. Monsieur Vézina s'est joint à la Société en 2007 et il a occupé différents postes de direction dont celui de Vice-président national, logistiques et distribution depuis 2012.

Nom / lieu de résidence	Occupation
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Président et chef de la direction
François Thibault Pointe-Claire, Québec	Vice-président principal, chef de la direction financière et trésorier
Christian Bourbonnière Boucherville, Québec	Vice-président principal, Division Québec
Johanne Choinière Toronto, Ontario	Vice-présidente principale, Division Ontario
Serge Boulanger Candiac, Québec	Vice-président principal, centrales nationales d'achats et marques privées
Martin Allaire Saint-Lambert, Québec	Vice-président, immobilier et ingénierie
Geneviève Bich Montréal, Québec	Vice-présidente, ressources humaines
Jacques Couture Laval, Québec	Vice-président, systèmes d'information
Paul Dénomée Brossard, Québec	Vice-président, contrôleur corporatif
Marc Giroux Ville Mont-Royal, Québec	Vice-président, marketing et communications
Simon Rivet Brossard, Québec	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Yves Vézina Montréal, Québec	Vice-président national, logistique et distribution

8.2. INTERDICTION D'OPÉRATION, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- a) est ou a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une autre société qui,
 - i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise pendant que l'administrateur ou le dirigeant agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances, à l'exception, de monsieur Paul Gobeil qui était administrateur de BridgePoint International inc. dont les actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation à la Bourse de Toronto en raison du dépôt par sa filiale, BridgePoint International (Canada) inc., d'une proposition concordataire à ses créanciers, de monsieur John H. Tory qui était administrateur de Charter Communications Inc. dont les actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation et ont été radiées de la cote du NASDAQ et de monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc. dont les actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation de la cote du NYSE en raison du dépôt d'une demande de protection à l'égard de ses créanciers;
 - ii) ou après la cessation des fonctions de la personne, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances;
- b) est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception de monsieur Paul Gobeil qui était administrateur de BridgePoint International (Canada) inc. qui a déposé une proposition concordataire à ses créanciers et qui était également administrateur de Yellow Média inc., qui a proposé un plan de restructuration, lequel fut accepté par la majorité des créanciers et actionnaires le 6 septembre 2012, de monsieur Marc DeSerres qui a été administrateur de Albums DF Ltée, laquelle a fait faillite, et a également été administrateur de Meubles Fly America inc. qui a fait une proposition commerciale à ses créanciers, de monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc., laquelle a déposé une demande de protection à l'égard de ses créanciers et de monsieur John H. Tory qui était administrateur de Charter Communications Inc. au moment du dépôt d'une demande de protection contre ses créanciers;
- c) a, au cours des 10 années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens;
- d) s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou
- e) s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci ou une société de portefeuille personnelle de l'une de ces personnes, a au cours des 10 années précédant la

date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite a été nommé pour détenir leurs biens.

- 8.3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ou d'une filiale de celle-ci n'est en conflit d'intérêt réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales, à l'exception d'un administrateur marchand (monsieur Serge Ferland) qui, à titre de propriétaire de magasins d'alimentation arborant la bannière Metro, entretient des relations d'affaires avec la Société, soient celles de client à grossiste.

9. POURSUITE

Il n'existe aucune poursuite dont le montant réclamé est significatif.

10. PARTIES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Il n'y a aucune partie intéressée dans des opérations importantes.

11. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de Fiducie Computershare du Canada agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres.

Le ou les registres des transferts des actions ordinaires de la Société sont conservés à Montréal.

12. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'est engagée dans aucun contrat important devant faire l'objet d'un dépôt.

13. INTÉRÊT DES EXPERTS

13.1 NOM DES EXPERTS Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs externes de la Société.

13.2 INTÉRÊT DES AUDITEURS EXTERNES DE LA SOCIÉTÉ Pour l'exercice financier 2013, le comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

14. INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT

Les informations requises par les normes réglementaires en regard du comité d'audit se trouvent aux annexes A et B des présentes.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat d'actions de même que sur la participation d'initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société en date du 6 décembre 2013 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans les états financiers annuels de METRO des exercices terminés le 28 septembre 2013 et le 29 septembre 2012 et dans le rapport de gestion correspondant apparaissant dans le rapport annuel 2013 de la Société.

Ces documents sont mis à la disposition du public aux conditions prévues à l'article 87 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et peuvent être obtenus en s'adressant au service de la finance du siège social de la Société,

11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6 ou en consultant le site Internet de la Société (www.metro.ca).

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont aussi disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

La Société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire corporatif,

- a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié:
 - i) un exemplaire de la notice annuelle de la Société et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui sont intégrés par renvoi dans la notice annuelle,
 - ii) un exemplaire des états financiers consolidés de la Société pour son dernier exercice pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport des auditeurs externes sur ces états financiers et un exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice,
 - iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié,
 - iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la Société n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas i), ii) ou iii);
- b) à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) i), ii) et iii) pour lequel la Société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de la Société.

Les investisseurs peuvent également faire parvenir leur correspondance ou leurs commentaires par courrier électronique à l'adresse suivante: finance@metro.ca.

ANNEXE A

INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT Le mandat du comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration, est joint à l'Annexe D de la présente Circulaire.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT, FORMATION ET EXPÉRIENCE DE SES MEMBRES Le comité d'audit est présentement composé des administrateurs indépendants suivants : Marie-José Nadeau, Marc DeSerres, Russell Goodman, John H. Tory et Michel Labonté (président).

Chacun des membres possède une formation et une expérience pertinentes à l'exercice de ses fonctions. Monsieur Labonté a agi comme vice-président finances d'Hydro-Québec puis, de la Banque Nationale du Canada pendant une période de 15 ans. Monsieur Labonté est également président du comité d'audit d'Otéra Capital inc., une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et membre du comité d'audit de Manac inc. Pendant plus de 20 ans, madame Nadeau a siégé à titre de secrétaire des comités d'audit et des finances et du conseil d'administration de la société Hydro-Québec et est présentement membre du comité d'audit de Churchill Falls and Labrador Hydro. Monsieur DeSerres a acquis son expérience en agissant à titre de président d'Omer DeSerres inc. depuis 1980 ainsi qu'à titre de membre du comité d'audit du Musée d'art contemporain de Montréal. Monsieur Goodman est un comptable professionnel agréé qui a acquis son expérience en agissant à titre d'associé de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et de Price Waterhouse s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant une période de 24 ans. Monsieur Goodman est également président du comité d'audit de Les Vêtements de Sport Gildan inc. et de Whistler Blackcomb Holdings Inc. Monsieur Tory a siégé au comité d'audit de Cara Operations Limited à titre de président et il a également siégé dans le passé aux comités d'audit de diverses grandes entreprises.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE Le comité d'audit a approuvé la « Politique concernant l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit » dont les principales composantes sont décrites ci-dessous.

Les Auditeurs sont nommés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société. Les Auditeurs peuvent aussi être mandatés pour des services liés à l'audit, des services de fiscalité et des services autres que ceux qui sont liés à l'audit, seulement si ces services ne soulèvent pas de difficulté au chapitre de leur indépendance.

Le comité d'audit, qui est notamment responsable de la surveillance du travail des Auditeurs, doit approuver au préalable tous les services que les Auditeurs de la Société pourraient rendre à la Société et à ses filiales. Sur une base annuelle, ledit comité examine et approuve au préalable le détail des services pouvant être fournis par les Auditeurs et les niveaux d'honoraires afférents. Tout type de services qui n'a pas déjà reçu l'approbation de ce comité doit être spécifiquement approuvé par le comité au préalable s'il doit être fourni par les Auditeurs; il en est de même si le service offert dépasse le niveau d'honoraires approuvé au préalable. Le comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable les services n'ayant pas déjà été approuvés spécifiquement. Toutefois, le président du comité doit communiquer à la prochaine assemblée du comité toute décision d'approbation.

Sur une base trimestrielle, le comité d'audit examine l'état des approbations préalables de tout service autre que les services d'audit que les Auditeurs ont été sollicités de fournir ou qu'ils pourraient être sollicités de fournir au cours du prochain trimestre.

POLITIQUE CONCERNANT LES PLAINTES RELATIVES À LA COMPTABILITÉ, AUX CONTRÔLES OU À L'AUDIT Le comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris les salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de porter plainte à propos de la comptabilité, des contrôles comptables ou de l'audit de la Société. Toute plainte reçue sera acheminée directement au Directeur principal, audit interne qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le comité sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place ou encore du fait qu'il n'y a eu aucune plainte déposée.

Le texte intégral de la politique de plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société (www.metro.ca).

POLITIQUE CONCERNANT L'EMBAUCHE D'ASSOCIÉS OU DE SALARIÉS DES AUDITEURS Le comité d'audit a approuvé une politique relative à l'embauche par la Société de certains candidats à un poste stratégique. Cette politique vise tout associé, salarié ou ancien associé ou salarié des auditeurs actuels ou anciens de la Société qui postule pour un

poste permettant à son titulaire d'exercer un pouvoir décisionnel ou d'influencer de façon significative le processus de décision en ce qui concerne la présentation de l'information financière ou l'audit. Notamment, ce candidat ne devra pas avoir été impliqué dans l'audit des états financiers de la Société au cours des 12 mois précédant la date d'embauche et de plus, l'embauche éventuelle de ce candidat ne devra pas nuire à l'indépendance des Auditeurs.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS

Pour les exercices terminés le 28 septembre 2013 et le 29 septembre 2012, les honoraires suivants ont été facturés par les Auditeurs pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services fournis par les Auditeurs.

	2013	2012
Honoraires de l'audit	1 487 075 \$	1 846 129 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	288 994 \$	299 367 \$
Honoraires pour services fiscaux	586 471 \$	579 881 \$
Autres honoraires	—	—

Les honoraires pour services liés à l'audit sont principalement des honoraires relatifs à des consultations comptables liées à des questions portant sur la comptabilité ou à la présentation de l'information financière qui ne sont pas classées comme des « services d'audit », à de l'audit des états financiers des régimes de retraite et à l'exécution de tests informatiques sur le contrôle interne pour la direction.

Les honoraires pour services fiscaux sont principalement des honoraires pour de l'assistance relative aux éléments fiscaux réglementaires qui traitent de déclaration de revenus fédérale et provinciale, de déclaration de taxes de vente et d'accise, des honoraires relatifs à de la consultation en regard de l'incidence de certaines opérations précises en fiscalité, douanes ou taxes de vente ainsi que de l'assistance relative aux audits fiscaux des gouvernements concernant l'impôt fédéral et provincial, la taxe de vente, les douanes et les retenues à la source.

ANNEXE B

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Objectifs du Comité et étendue générale des responsabilités des divers intervenants

- 1.1 Les objectifs du Comité sont de revoir la pertinence et l'efficacité des gestes posés par les différents intervenants afin de s'acquitter de leurs responsabilités décrites aux présentes et d'aider le conseil d'administration de la Société dans son rôle de surveillance :
- 1.1.1 de l'intégrité des états financiers de la Société;
 - 1.1.2 des compétences et de l'indépendance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
 - 1.1.3 du rendement de la fonction d'audit interne et d'audit externe de la Société;
 - 1.1.4 de l'efficacité des contrôles internes;
 - 1.1.5 de la conformité aux exigences légales et réglementaires par la Société; et
 - 1.1.6 de l'identification des risques importants pouvant affecter la Société et la mise en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.2 La direction est responsable:
- 1.2.1 de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du maintien de principes et conventions comptables appropriés ainsi que de contrôle interne en vue d'assurer la conformité aux normes comptables et aux lois et règlements applicables; et
 - 1.2.2 d'identifier les risques importants et mettre en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.3 L'auditeur externe est responsable de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires.
- 1.4 L'auditeur interne est responsable d'évaluer, par une approche systématique et méthodique, les processus de gestion des risques et de contrôle de la Société ainsi que de faire des propositions pour renforcer leur efficacité.

2. Portée du mandat

Les responsabilités du Comité d'audit s'étendent à Metro inc., ses filiales et leurs divisions. Dans le présent mandat, le mot « Société » réfère à Metro inc., ses filiales et leurs divisions.

3. Composition et organisation

- 3.1 Le Comité est composé d'au moins 3 et d'au plus 6 membres du Conseil d'administration qui sont tous des administrateurs indépendants. Tous les membres doivent posséder des compétences financières.
- 3.2 En tout temps, le Comité peut communiquer directement avec l'auditeur externe, l'auditeur interne ou la direction de la Société.

4. Responsabilités spécifiques

Le Comité d'audit doit informer périodiquement le Conseil d'administration de ses activités et lui fait part de ses recommandations.

4.1 Information financière

- 4.1.1 Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels audités, les rapports de gestion, la fiche de l'investisseur ainsi que tous les communiqués de presse relatifs aux états financiers.
- 4.1.2 Le Comité revisite avec la direction de la Société et l'auditeur externe les conventions comptables et leur justification ainsi que les estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur la situation financière.
- 4.1.3 Le Comité s'assure que des procédures adéquates existent afin d'examiner la communication au public, par la Société, de l'information extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que

- l'information prévue au paragraphe 4.1.1 des présentes, et révisé périodiquement l'adéquation de ces procédures.
- 4.1.4 Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, tous les prospectus se rapportant à l'émission de titres par la Société ainsi que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.
- 4.2 Contrôle interne
- 4.2.1 Le Comité s'assure que la direction de la Société a mis en place des mécanismes pour se conformer à la réglementation à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière.
- 4.2.2 À chaque trimestre et à chaque exercice financier, le Comité revoit avec la direction de la Société les conclusions des travaux qui appuient les lettres d'attestation qui doivent être déposées auprès des autorités.
- 4.2.3 Le Comité revoit avec la direction de la Société les déficiences significatives et les faiblesses importantes identifiées à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière ainsi que l'existence de fraude et les correctifs mis en place.
- 4.3 Audit interne
- 4.3.1 Le Comité étudie la nomination, le remplacement, la réaffectation ou la démission du premier directeur du service de l'audit interne et revoit le mandat, le plan d'audit annuel et les ressources de la fonction d'audit interne.
- 4.3.2 Le Comité rencontre le premier directeur du service de l'audit interne afin d'examiner les résultats des activités de l'audit interne, y compris les questions d'importance portées à l'attention de la direction par la fonction d'audit interne et les réponses de la direction ou les correctifs apportés par celle-ci.
- 4.3.3 Le Comité revoit le rendement, le degré d'indépendance et l'objectivité de la fonction d'audit interne ainsi que la pertinence du processus de l'audit interne.
- 4.3.4 Le Comité examine avec le premier directeur du service de l'audit interne toutes les questions qui peuvent être soulevées par ce dernier, y compris les difficultés rencontrées par la fonction d'audit interne, comme l'étendue de l'audit, l'accès à l'information et la restriction des effectifs.
- 4.3.5 Le Comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre l'audit interne et l'audit externe.
- 4.4 Audit externe
- 4.4.1 Le Comité détient le pouvoir et la responsabilité de recommander au Conseil d'administration: i) la nomination ainsi que la révocation de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation (collectivement « l'auditeur externe »); et (ii) la rémunération de tout auditeur externe.
- 4.4.2 L'auditeur externe communique directement avec le Comité. Le Comité prend connaissance des rapports de l'auditeur externe qui lui sont directement transmis. Le Comité surveille également l'ensemble des travaux effectués par l'auditeur externe, ses plans d'audit et les résultats de ses audits.
- 4.4.3 Le Comité discute avec l'auditeur externe, par le biais de rencontres, des problèmes rencontrés au cours de l'audit, notamment l'existence, s'il y a lieu, de restrictions imposées par la direction de la Société ou de points de désaccord avec cette dernière au sujet de l'information financière et il voit à ce que ces désaccords soient résolus.
- 4.4.4 Le Comité, ou l'un ou plusieurs de ses membres à qui il en a délégué le pouvoir, approuve au préalable les services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Il exerce un suivi sur les honoraires versés à l'égard de ces mandats.
- 4.4.5 Le Comité s'assure que l'auditeur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société.
- 4.4.6 Le Comité examine la lettre post-audit ou lettre de recommandation de l'auditeur externe ainsi que les réactions de la direction et les suites qu'elle a données concernant les lacunes constatées.
- 4.4.7 Le Comité examine les qualifications, la performance et l'indépendance de l'auditeur externe et il s'assure que le rapport d'audit qui accompagne les états financiers est émis par un cabinet

d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes («CCRC») et que ce cabinet respecte les sanctions prises et les restrictions émises, le cas échéant, par ledit Conseil. Il tient compte de l'opinion de la direction et de l'auditeur interne de la Société dans l'évaluation des compétences, du rendement et de l'indépendance de l'auditeur externe.

4.4.8 Le Comité examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés (actuels et anciens) et les employés (actuels et anciens) de l'auditeur externe (actuel et ancien).

4.4.9 Au moins une fois l'an, l'auditeur externe fait rapport au Comité quant: i) aux procédés internes de contrôle de qualité mis en œuvre par l'auditeur externe; ii) à son inscription comme participant au CCRC et à son autorisation d'effectuer l'audit externe d'émetteurs assujettis canadiens; et iii) à l'évaluation de la qualité de son travail grâce à une session à huis clos avec l'associé directeur du Québec, ou son représentant.

4.5 Divers

4.5.1 Le Comité met en place des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit et visant la confidentialité et la protection de l'anonymat des personnes qui pourraient déposer de telles plaintes.

4.5.2 Le Comité a l'autorité d'engager tout conseiller qu'il juge nécessaire, afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour fixer sa rémunération et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.

4.5.3 Le Comité analyse les conditions entourant les départs ou nominations du membre de la direction responsable des finances et de tout autre cadre financier important qui participe au processus de l'information financière.

4.6 Conformité aux exigences légales et réglementaires

4.6.1 Le Comité passe en revue les rapports qui peuvent lui être fournis de temps à autre quant à toute question légale ou réglementaire importante pouvant avoir un impact significatif sur les affaires de la Société.

4.7 Gestion des risques

4.7.1 Le Comité passe en revue les risques importants identifiés par la direction de la Société. Il examine l'efficacité des mesures prises afin de gérer ces risques en questionnant la direction de la Société sur la façon dont les risques sont gérés et en obtenant l'avis de la direction sur le degré d'intégrité des systèmes de gestion des risques et sur les seuils acceptables.

4.7.2 Le Comité examine régulièrement les politiques de gestion des risques importants recommandées par la direction de la Société et il obtient régulièrement de la direction de la Société l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société visant les risques importants sont respectées. Le Comité passe en revue également les rapports qui lui sont présentés à propos des risques importants incluant notamment ceux sur les activités de couverture financière et ceux sur l'environnement.